

**Fiche de données de sécurité Selon le
règlement (CE) 'No. 2020/878****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

1.1	Identificateur de produit	8622B	Date de Révision:	11-03-2026
	Nom du produit:	CARBOMASTIC 15LT - B	Remplace:	20-05-2024
			Numéro de version:	5
	UFI Code:	4GV0-KGXM-W20C-6FMX		
	Contenir la nanoforme:	oui		
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Durcisseur pour les peintures a 2 composants - Usage industriel. Conseillé contre: autres que recommandés.		
	Produit à mélanger avec:	CARBOMASTIC 15LT - A		
	Ratio de mélange par volume Partie A / partie B:	1 / 1		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Société/Entreprise:	Carboline Italia, S.p.a. Via Margherita Viganò De Vizzi, 77 20092 Cinisello Balsamo (MI) Italy		
		Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium +39 0294759236 Cinisello Balsamo, Italy		
		regulatoryeurope@carboline.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTREC +1 703 5273887 (En dehors des États-Unis) 070 245 245 (24/7)		

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Dégâts oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité aiguë, inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Stot, exposition répétée, catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Symbole (s) du produit****Mention d'avertissement**

Danger

Nommé des produits chimiques sur l'étiquette

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol, éthylbenzène, alcool benzylique, Benzyl alcohol, Xylene, quartz sio2, fatty acids, c18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine, methyleneoxide, polymer with benzenamine, hydrogenated

Mentions de danger

Corrosif pour les voies respiratoire	EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Dégâts oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité aiguë, inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Stot, exposition répétée, catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de précaution

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Note P : La classification comme cancérogène ou mutagène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène.
REACH n° 01-2119487290-37 (covered by cas 90640-66-7)

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Nom selon EEC

No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Nom selon EEC

No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>Nom selon EEC</u> <u>Einec No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>N° enregistrement REACH</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	SCL Value: ATE Value: M-Factor:
--	----------	------------------------	---------------------------------------

sulfate de barium 231-784-4 7727-43-7 01-2119491274-35	25 - <50		SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
quartz sio2 238-878-4 14808-60-7 -	25 - <50	H372 STOT RE 1	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
fatty acids, c18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine 500-191-5 68082-29-1 Aucune information	2.5 - <10	H315-317-318-411 Aquatic Chronic 2, Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-

alcool benzylique 202-859-9 100-51-6 01-2119492630-38 603-057-00-5	2.5 - <10	H302-317-319-332 Acute Tox. 4 Inhalation, Acute Tox. 4 Oral, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1	SCL Value:	-
			ATE Value:	1200 mg/kg (oral)
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
Xylene 215-535-7 1330-20-7 01-2119488216-32 601-022-00-9	2.5 - <10	H226-304-312-315-319-332-335-373-412 Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 RTI	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
Benzyl alcohol 202-859-9 100-51-6 01-2119492630-38 603-057-00-5	2.5 - <10	H302-319-332 Acute Tox. 4 Inhalation, Acute Tox. 4 Oral, Eye Irrit. 2	SCL Value:	-
			ATE Value:	1200 mg/kg (oral)
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-

methylenoxide, polymer with benzenamine, hydrogenated 603-894-6 135108-88-2 01-2119983522-33	2.5 - <10	H302-314-317-373-412 Acute Tox. 4 Oral, Aquatic Chronic 3, Skin Corr. 1C, Skin Sens. 1, STOT RE 2	SCL Value: - ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol 202-013-9 90-72-2 01-2119560597-27 603-069-00-0	1.0 - <2.5	H302-314 Acute Tox. 4 Oral, Skin Corr. 1	SCL Value: - ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -
propane-2-ol 200-661-7 67-63-0 01-2119457558-25 603-117-00-0	1.0 - <2.5	H225-319-336 Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3 NE	SCL Value: - ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -

éthylbenzène 202-849-4 100-41-4 01-2119489370-35 601-023-00-4	1.0 - <2.5	H225-304-332-373-412 Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, STOT RE 2	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
urea formaldehyde butilated 614-202-7 68002-19-7 Aucune information	1.0 - <2.5	H413 Chronique aquatique 4	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 265-199-0 64742-95-6 01-2119455851-35 649-356-00-4	1.0 - <2.5	H226-304-315-335-336-411 Aquatic Chronic 2, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT SE 3 NE, STOT SE 3 RTI	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-

salicylic acid 200-712-3 69-72-7 01-2119486984-17 607-732-00-5	0.1 - <1.0	H302-318-361d Acute Tox. 4 Oral, Eye Dam. 1, Repr. Tox. 2	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction 292-588-2 90640-67-8 01-2119487919-13	0.1 - <1.0	H302-312-314-317-412 Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Oral, Aquatic Chronic 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
mésitylène 203-604-4 108-67-8 01-2119463878-19 601-025-00-5	0.1 - <1.0	H226-304-315-319-335-411 Aquatic Chronic 2, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT SE 3 RTI	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	H335: C ≥ 25 % - - -

Remarques: Note P**NANOFORMS**

silice, amorphe
112945-52-5
231-545-4

Distribution

D10: 7-15 nm
D50: 2-30 nm
D90: 10-35 nm

Shape: Spheroidal
Crystallinity: Amorphous
Treatment of the surface: Non

Informations Complémentaires: Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Notes générales: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Après le contact de la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

Après le contact visuel: Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

Après ingestion: Si le vomissement intervient spontanément. Relever la tête pour empêcher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction:**

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique. La distance de retour de flamme peut être considérable. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de **produits de combustion dangereux** va se dégager (voir chapitre 10). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol et s'enflammer.

5.3 Conseils aux pompiers

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1 Pour les non-secouristes**

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.1.2 Pour les secouristes

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13) Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Instructions supplémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Éviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale. Stockage de liquides inflammables. Tenir à l'écart des matériaux oxydant, des acides forts et des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (BE)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
sulfate de barium	7727-43-7				
quartz sio2	14808-60-7				
fatty acids, c18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	68082-29-1				
alcool benzylique	100-51-6				
Xylene	1330-20-7	50	100	442	221
Benzyl alcohol	100-51-6				
methyleneoxide, polymer with benzenamine, hydrogenated	135108-88-2				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2				
propane-2-ol	67-63-0	200	400	1000	500
éthylbenzène	100-41-4	20	125	551	87
urea formaldehyde butilated	68002-19-7				
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6				
salicylic acid	69-72-7				
Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	90640-67-8				
mésitylène	108-67-8	20			100

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>Note OEL</u>
sulfate de barium	7727-43-7	
quartz sio2	14808-60-7	
fatty acids, c18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	68082-29-1	
alcool benzylique	100-51-6	
Xylene	1330-20-7	sk
Benzyl alcohol	100-51-6	
methyleneoxide, polymer with benzenamine, hydrogenated	135108-88-2	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	
propane-2-ol	67-63-0	
éthylbenzène	100-41-4	sk
urea formaldehyde butilated	68002-19-7	
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	
salicylic acid	69-72-7	
Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	90640-67-8	

mésitylène

108-67-8

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

Nom Chimique:

sulfate de barium

EC Non:

231-784-4

No.-CAS:

7727-43-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							
Inhalation								
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	115 µg/L
Sédiments d'eau douce	600.4 mg/kg sediment dw
Eau marine	
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	207.7 mg/kg soil dw
air	

Nom Chimique:

fatty acids, c18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

EC Non:

500-191-5

No.-CAS:

68082-29-1

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							0.56 mg/kg bw/day
Inhalation				3.9 mg/m3				0.97 mg/m3
Dermique				1.1 mg/kg bw/day				0.56 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.004 mg/L
Sédiments d'eau douce	434.02 mg/kg
Eau marine	
Sédiments marins	43.4 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	3.84 mg/L
sol (agricole)	86.78 mg/kg
air	

Nom Chimique:

alcool benzylique

EC Non:

202-859-9

No.-CAS:

100-51-6

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					20 mg/Kg bw/day	5 mg/kg bw/day	4 mg/kg bw/day
Inhalation		110 mg/m ³		22 mg/m ³		27 mg/m ³		5.4 mg/m ³
Dermique		40 mg/kg bw/day		8 mg/kg bw/day		20 mg/kg bw/day		4 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	1 mg/L
Sédiments d'eau douce	5.27 mg/kg ww
Eau marine	0.1 mg/L
Sédiments marins	0.527 mg/kg ww
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	39 mg/L
sol (agricole)	0.456 mg/kg ww
air	

Nom Chimique:

Xylene

EC Non:

215-535-7

No.-CAS:

1330-20-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							1.6 mg/kg bw/day
Inhalation	289 mg/m ³	289 mg/m ³		77 mg/m ³	174 mg/m ³	174 mg/m ³		14.8 mg/m ³
Dermique				180 mg/kg bw/day				108 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.327 mg/L
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg
Eau marine	0.327 mg/L
Sédiments marins	12.46 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	6.58 mg/L
sol (agricole)	2.31 mg/kg
air	

Nom Chimique:

Benzyl alcohol

EC Non:

202-859-9

No.-CAS:

100-51-6

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					20 mg/Kg bw/day	5 mg/kg bw/day	4 mg/kg bw/day
Inhalation		110 mg/m ³		22 mg/m ³		27 mg/m ³		5.4 mg/m ³
Dermique		40 mg/kg bw/day		8 mg/kg bw/day		20 mg/kg bw/day		4 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	1 mg/L
Sédiments d'eau douce	5.27 mg/kg ww
Eau marine	0.1 mg/L
Sédiments marins	0.527 mg/kg ww
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	39 mg/L
sol (agricole)	0.456 mg/kg ww
air	

Nom Chimique:

methylenoxide, polymer with benzenamine, hydrogenated

EC Non:

603-894-6

No.-CAS:

135108-88-2

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							
Inhalation		2 mg/m ³		200 µg/m ³				
Dermique		6 mg/kg bw/day		2 mg/kg bw/day				

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	15 µg/L
Sédiments d'eau douce	15 mg/kg sediment dw
Eau marine	1.5 µg/L
Sédiments marins	1.5 mg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	1.8 mg/kg soil dw
air	

Nom Chimique:

propane-2-ol

EC Non:

200-661-7

No.-CAS:

67-63-0

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							26 mg/kg bw/day
Inhalation				500 mg/m ³				89 mg/m ³
Dermique				888 mg/kg bw/day				319 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	140.9 mg/l
Sédiments d'eau douce	552 mg/kg
Eau marine	140.9 mg/l
Sédiments marins	552 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	2251 mg/L
sol (agricole)	28 mg/kg
air	

Nom Chimique:

éthylbenzène

EC Non:

202-849-4

No.-CAS:

100-41-4

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							1.6 mg/kg bw/day
Inhalation	293 mg/m ³ irritation (respiratory tract)			77 mg/m ³				15 mg/m ³
Dermique				180 mg/kg bw/day				

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	100 µg/L
Sédiments d'eau douce	13.7 mg/kg sediment dw
Eau marine	10 - 100 µg/L
Sédiments marins	1.37 mg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	2.68 mg/kg soil dw
air	

Nom Chimique:

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

EC Non:

265-199-0

No.-CAS:

64742-95-6

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis						11 mg/kg bw/day	
Inhalation	0	0	0	150 mg/m ³	0	0	0	32 mg/m ³
Dermique				25 mg/kg bw/day				11 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.635 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.29 mg/kg
Eau marine	0.0635 mg/l
Sédiments marins	0.329 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
sol (agricole)	0.29 mg/kg
air	

Nom Chimique:

salicylic acid

EC Non:

200-712-3

No.-CAS:

69-72-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis				4 mg/kg bw/day	4 mg/kg		1 mg/kg bw/day
Inhalation			5 mg/m ³	5 mg/m ³			0.0002 mg/L	4 mg/m ³
Dermique				2.3 mg/kg bw/day				1 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.20 mg/L
Sédiments d'eau douce	1.42 mg/kg (dry weight)
Eau marine	0.020 mg/L
Sédiments marins	0.142 mg/kg (dry weight)
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	162 mg/L
sol (agricole)	0.166 mg/kg (dry weight)
air	

8.2 Contrôles de l'exposition**Protection personnelle**

Protection respiratoire: Porter un appareil de protection des voies respiratoire avec filtre combiné (filtre anti-aérosols et filtre anti-gaz, EN 14387:2004+A1:2008) lors des opérations de pulvérisation: filtre anti-gaz de type A2 (substances organiques). Filtre anti-aérosols P3 (pour les poussières fines). Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air

comprimé ou à air libre.

Protection des yeux: Écran facial. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection des mains: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et crèmes protectrices pour éviter toute sécheresse cutanée. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc nitrile. Gants en butyl-caoutchouc. Viton®. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : caoutchouc butylique. Caoutchouc nitrile.

Body Protection: Vêtements de protection à manches longues.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Autres équipements de protection: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Light brown
Etat Physique	Liquide
Odeur	SOLVANT
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non determine
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	82 - Non determine
Point éclair, (°C)	23
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non determine
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur relative	> 1 (air=1)
Densité et / ou de la densité relative	Non determine
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Non determine
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (° C)	Non mesuré
Viscosité cinématique	Non determine
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

Nanoform in mixture

silice, amorphe 112945-52-5 231-545-4	Solubility: Non determine NoctanoWater: Non determine Partichle Charactheristics: See sec. 3.2
---	--

9.2 Autres informationsFR

Densité (g/cm3)	1.75
VOC Directive 2010/75/UE	Aucune information

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation. Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation. Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Eviter toutes temperatures elevees, etincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts. Tenir éloigné des agents oxydants forts, des acides forts ou des alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de travaux à haute températures, des **produits de décomposition dangereux** peuvent se former comme : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), les amines aliphatiques, aldéhydes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

LD50 oral:	Aucune information disponible.
Inhalation LC50:	Aucune information disponible.
Derme LD50:	Aucune information disponible.

Irritation: Aucune information disponible.

Corrosivité: Corrosif aux yeux et à la peau.

Sensibilisation: Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction:	Aucune information disponible.
STOT-exposition unique:	Aucune information disponible.
STOT-exposition répétée:	Dépression du système nerveux central.
Danger d'aspiration:	Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>LD50 oral</u>	<u>Derme LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>	<u>Gaz CL50</u>	<u>Dust / Mist LC50</u>
7727-43-7	sulfate de barium	>5000 mg/kg bw (rat)	>2000 mg/kg bw (rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
68082-29-1	fatty acids, c18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	>2000 mg/kg (oral-rat)		Aucune information	Aucune information	Aucune information
100-51-6	alcool benzylique	1200 mg/kg rat	2980 mg/kg, rabbit	Aucune information	>20000 ppm	>4.178 mg/L (4h/ rat, mist)
1330-20-7	Xylene	>2000 mg/kg (oral-rat)	1100 mg/kg (ATE dermal-rabbit)	11 mg/L (ATE inh/ vapour)	20001 ppm	>5 mg/l
100-51-6	Benzyl alcohol	1200 mg/kg rat	2980 mg/kg, rabbit	Aucune information	>20000 ppm	>4.178 mg/L (4h/ rat, mist)
135108-88-2	methyleneoxide, polymer with benzenamine, hydrogenated	367 mg/kg (Oral, rat)	>2000 mg/kg (Dermal, rabbit)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
90-72-2	2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol	2000 mg/kg oral		2169 mg/kg oral	>20000	0.000
67-63-0	propane-2-ol	5840 mg/kg (oral, rat)	13900 mg/kg (dermal, rabbit)	>25 mg/L (inhalation, vapor, rat)	Aucune information	Aucune information
100-41-4	éthylbenzène	3500 mg/kg rat, oral	>20000 mg/kg bw (rabbit)	17.2 mg/L (rat/4h/ vapour); 4000 ppm, rat, 4h	10000 ppm	1.5 mg/L
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	8400 mg/kg, oral, rat	>2000 mg/kg	3670 ppm/8 hours, rat, inhalation	Aucune information	Aucune information
69-72-7	salicylic acid	891 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal-rat)	900 mg/m ³ (1 hr-inh-rat)	Aucune information	Aucune information
90640-67-8	Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	1716 mg/kg	1465 mg/kg			

Informations Complémentaires:

Ce produit peut contenir du éthylbenzène lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire. Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles. Une exposition chronique provoque un dessèchement de la peau et un eczéma. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Corrosif pour la peau. Les gaz ou vapeurs sont nocifs en cas d'exposition prolongée ou de concentrations élevées.

Irrite les yeux et les muqueuses. Dépresseur du SNC. L'inhalation représente le risque principal dans les cas d'utilisation à des fins industrielles. Les vapeurs de solvants peuvent être nocives et provoquer des céphalées, des nausées et de l'intoxication. Agit en tant qu'agent de délipidation de la peau. Toute exposition chronique a été associée à divers effets neurotoxiques, notamment des lésions permanentes du cerveau. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tête, nausées, irritations du nez, de la gorge et des poumons.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité**Nom selon EEC****No.-CAS**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité:**

EC50 48HR (Daphnia):	Aucune information
IC50 72HR (algues):	Aucune information
LC50 96HR (poisson):	Aucune information

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.**Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité****Nom selon EEC****No.-CAS**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes: Aucune information

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
68082-29-1	fatty acids, c18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	7.07 mg/L (Daphnia magna)	4.34 mg/L (Pseudokirchneriella supracapitata)	7.07 mg/L (zebra fish)
100-51-6	alcool benzylque	230 mg/L (Daphnia Magna)	770 mg/L (EgC50, Selenastrum capricornutum)	400 mg/L (fish)
1330-20-7	Xylene	165 mg/L (Daphnia magna 24h)	3 - 5 mg/L (Selenastrum sp.)	2 - 11 mg/L (Roccus saxatilis), 8.2 mg/L (Salmo gairdneri), 13.5 mg/L (Lepomis macrochirus), 21.0 mg/L (Pimephales promelas)

100-51-6	Benzyl alcohol	230 mg/L (Daphnia Magna)	770 mg/L (EgC50, Selenastrum capricornutum)	400 mg/L (fish)
135108-88-2	methyleneoxide, polymer with benzenamine, hydrogenated	6.84 mg/l (EC50, 48h, Daphnia magna)	140 - 200 mg/l (EC50, 72h, Alga)	46 - 100 mg/l (LC50, 96h, Leuciscus idtrus)
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	718 mg/L (EC50, 96h, Palaeomonetes vulgaris)	84 mg/L (EC50, 72h, Desmodesmus subspicatus)	
67-63-0	propane-2-ol	9714 mg/L (Daphnia magna, 24h)	>100 mg/L (Scenedesmus subspicatus, EC50)	9640 mg/L (Pimephales promelas)
100-41-4	éthylbenzène	Aucune information	Aucune information	5.1 mg/L (Atlantic silverfish)
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	3.2 mg/l (EC50, 48h, Daphnia magna)	2.6 mg/l (IC50, 72h Pseudokirchneriella subcapitata)	0
69-72-7	salicylic acid	870 mg/L (Daphnia magna)	>100 mg/L (EC50, Desmodesmus subspicatus)	1370 mg/L (Pimephales promelas)
90640-67-8	Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	31,1 mg/l (Daphnia magna)	20 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	330 mg/l (Pimephales promelas)
108-67-8	mésitylène	Aucune information	Aucune information	Aucune information

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Elimination des déchets vers un site de traitement/d'élimination des déchets (dangereux) agréé conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordinaires ou dans les systèmes d'égout.

Code européen des déchets: Aucune information

Code des déchets d'emballage: Aucune information

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3469	UN3469	UN3469	UN3469
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PAINT, FLAMMABLE, CORROSIVE	PAINT, FLAMMABLE, CORROSIVE	PAINT, FLAMMABLE, CORROSIVE	PAINT, FLAMMABLE, CORROSIVE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3,(8)	3,(8)	3,(8)	3,(8)
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Environmental Hazard: NO	Environmental Hazard: NO	Marine Pollutant: NO	Environmental Hazard: NO

- 14.6** Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
EMS-NO.: non applicable
F-E, S-E
- 14.7** Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1** Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark:	Non disponible
Code de Mal danois:	Non disponible
Code de mal danois - mélange:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits suédois:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits de la Norvège:	Non disponible
Germany WGK Class:	Non disponible

Directive 2004/42/CE:	Ready to use 359g/L with 15% of thinner(subcat j: 500 g/l)
Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):	P5c
Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	Entrée 3, 40

Annex XIV, Regulation (CE) 1907/2006 - Authorisation List:

No.-CAS Nom selon EEC

non applicable

SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):

No.-CAS Nom selon EEC

non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte pour les déclarations de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.

H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raisons de révision

Composition Information Changed

Propriétés de substance et / ou de produit modifiées en section (s):

- 01 - Identification
- 03 - Composition / Informations sur les ingrédients
- 08 - Contrôles d'exposition / protection personnelle
- 09 - Propriétés physiques et chimiques
- 11 - Informations toxicologiques
- 12 - Informations écologiques
- 15 - Informations réglementaires

Substance Regulatory CAS Number Changed

Substance Hazard Threshold % Changed

Énoncé (s) de révision a changé

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques. .

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La base de données réglementaire Ariel fournie par la 3E Corporation à Copenhague, Danemark.
- Centre commun de recherche à Ispra, Italie.
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1272/2006 et ses modifications ultérieures.
- Règlement de la Commission (UE) 2020/878
- Décision 2000/532/CE du Conseil de l'UE et son annexe intitulée "Liste des déchets".
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées dans l'annexe I et l'annexe II du règlement CLP 1272/2008 sur la composition exacte de la formule

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils

g/l Grammes par litre
mg/kg Milligrammes par kilogramme
N/A Non applicable
LD50 Dose létale pour 50%
LC50 Concentration létale pour 50%
EC50 Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50 Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
TBP Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC Communauté Economique Européenne
ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN Nations Unies
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC Grand Reservoir Vrac
RTI Irritation des voies respiratoires
NE Effets narcotiques
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles
OMI Organisation maritime internationale
Note P: La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.
Note 10: La classification comme cancérigène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$.

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.